

# CAP BANQUE

## **EP2 : Initiation économique, juridique et comptable**

– Documents autorisés : Néant

– Matériel autorisé :

*« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. »*

*« Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.*

*...sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices. »*

*Circulaire N° 99-186 du 16 novembre 1999 - B.O. N° 42 du 25 novembre 1999.\**

**Nota : k€ signifie millier d'euros  
M€ signifie million d'euros**

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EP2 : Initiation économique, juridique et comptable	Durée : 1 h30	Coefficient : 4	Page 1/5

**Francilienne de Banque**  
**Département des Professionnels et Petites entreprises**  
**Agence de : 00999 Montreuil sous Bois**

## **IDENTITE DE L'ENTREPRISE**

### **COURSES-EXPRESS VIVIEN (CEV)**

Raison sociale : COURSES EXPRESS VIVIEN

Siège social : 22 rue de la Croix de Chavaux  
93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Forme juridique et capital : SARL au capital de 15 000 Euros

Date de création : le 02 janvier 1995 selon statuts  
signés et enregistrés à cette date

R.C.S. de BOBIGNY n° B 123 888 777

Répartition du capital : Gérald VIVIEN 55 %  
Julie VIVIEN (épouse de Gérald) 30 %  
Alexandre VIVIEN (fils) 15 %

Compte n° 444 555 666 – Agence de Montreuil sous Bois

## **LE DIRIGEANT**

Gérald VIVIEN a créé la Sarl CEV à la suite du dépôt de bilan de son employeur. Ainsi, grâce aux indemnités de licenciement et à une subvention de l'Etat de 50 000 Francs (à l'époque), il a pu réaliser son projet d'entreprise. Toutefois, pour acquérir le véhicule nécessaire à son activité, CEV a emprunté 50 000 Francs à la banque. Ce crédit est aujourd'hui remboursé.

Marié sous le régime légal avec Julie, ils ont un enfant prénommé Alexandre.

## **LES EFFECTIFS**

Les effectifs se limitent à trois personnes :

- Gérald VIVIEN pour les livraisons de colis ;
- Julie VIVIEN qui assure le secrétariat, la comptabilité, les relations avec les clients, fournisseurs et autres tiers (banque, organismes sociaux, administrations) ;
- Gilles GOVIN, coursier, pour lequel CEV a acheté un Scooter. Gilles GOVIN assure l'acheminement des plis et courriers.

L'ambiance est correcte et CEV s'attache à payer Gilles GOVIN correctement et surtout pas « à la course » afin d'éviter une trop forte pression génératrice d'accident de la route dans cette profession. CEV mise donc sur une bonne relation avec le personnel afin d'assurer un service de qualité à sa clientèle.

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EP2 : Initiation économique, juridique et comptable	Durée : 1 h30	Coefficient : 4	Page 2/5

## ACTIVITE

CEV est spécialisée dans la livraison de plis, courriers et colis sur Paris et la banlieue limitrophe.

Lorsque Gérald VIVIEN a créé CEV, il a repris une partie de la clientèle laissée par son ancien employeur qui avait déposé le bilan.

Malgré les nouveaux moyens électroniques de communication (téléphone portable, internet...), le marché est en pleine augmentation car les marchandises et les originaux des contrats ne passent pas par ces canaux de communication.

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre de 2001, CEV a réalisé divers convoyages de fonds pour la Banque de France qui mettait l'Euro à la disposition des banques et des commerçants. Pour cela, M. VIVIEN était escorté, dans son véhicule au domicile banalisé, par trois gendarmes armés. Ceci a permis de développer considérablement le chiffre d'affaires de l'exercice 2001 d'autant que d'autres missions plus classiques pour CEV lui ont depuis été confiées.

Eu égard à la qualité du service offert par CEV, l'entreprise pratique des prix supérieurs à de nombreux concurrents et la clientèle a su l'accepter.

## LES MOYENS DE PRODUCTION

- 1 camionnette que l'entreprise va changer début 2003 ;
- 1 scooter acheté en 2002 ;
- 1 micro-ordinateur et divers périphériques ;
- 3 téléphones portables (un pour chaque employé de CEV).

En dehors de la camionnette qui nécessite un remplacement, les autres immobilisations sont en état et conformes aux besoins de CEV. CEV a d'ores et déjà commandé une camionnette de 2 200 cm<sup>3</sup>, véhicule homologué par le service des Mines. Le véhicule étant en stock chez le concessionnaire, CEV pourra en prendre possession dès le 02/01/03.

## LES MOYENS FINANCIERS

L'entreprise est correctement capitalisée. En effet, l'activité reste rentable et les bénéfices réalisés sont conservés par l'entreprise au cas où la situation économique se dégraderait. Néanmoins et afin de conserver ce matelas de sécurité, CEV recourt au crédit bancaire pour financer ses investissements. Cependant, compte tenu de la petite taille de l'entreprise, le taux aurait dû être de 11 %. Cependant, compte tenu des difficultés économiques, la Banque de France a accordé des crédits aux établissements de crédit afin qu'ils aident les entreprises à réaliser des investissements.

Pour obtenir le crédit d'investissement nécessaire à l'achat de la camionnette début 2003, la banque a demandé le cautionnement de M. & Mme VIVIEN dont le patrimoine financier est constitué de :

- deux plans épargne logement de 30 000 € chacun ;
- un portefeuille comprenant des obligations (10 000 €) et des actions (5 000 €) ;
- un PEP bancaire au nom de M. VIVIEN de 10 500 € ;
- un contrat d'assurance vie au nom de Mme VIVIEN de 8 600 €.

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EP2 : Initiation économique, juridique et comptable	Durée : 1 h30	Coefficient : 4	Page 3/5

## COMPTABILITE

### → QUESTION 1 - (7 points)

a) 3 points    b) 4 points

#### ■ SITUATION

Le 02/01/03, CEV a acheté une nouvelle camionnette pour 20 000 € hors taxes (durée d'amortissement = 5 ans).

Pour cela, CEV a obtenu un crédit d'investissement de 12 000 € sur 4 ans au taux de 9,50 % l'an, remboursement en 4 annuités égales en capital, intérêts perçus une fois l'an au moment du remboursement du capital. Les frais de dossier perçus sur le compte bancaire par la banque s'élèvent à 100 € hors taxes.

Le règlement du concessionnaire a été réalisé comme suit :

- chèque bancaire de CEV pour la partie de son apport personnel ;
- virement de la banque directement au concessionnaire pour la partie relative au crédit.

#### ■ TRAVAIL A EFFECTUER

- a) *Dressez le tableau d'amortissement comptable de la camionnette ;*
- b) *Dressez le tableau de remboursement du crédit bancaire ;*

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EP2 : Initiation économique, juridique et comptable	Durée : 1 h30	Coefficient : 4	Page 4/5

## DROIT

### → QUESTION 2 - ( 7 points)

a) 3 points

b) 2 points

c) 2 points

#### ■SITUATION

Vous vous référez à la situation décrite en question 1 « Comptabilité » qui est relative à l'acquisition d'une camionnette et à la mise en place du crédit d'investissement par la banque.

Quelques temps après, M. VIVIEN s'aperçoit que le véhicule livré par le concessionnaire ne correspond pas à celui qu'il a commandé. En effet, le bon de commande et la facture indiquaient une camionnette de cylindrée égale à 2 200 cm<sup>3</sup> alors que le moteur de son véhicule n'a que 2 000 cm<sup>3</sup>.

Le concessionnaire ne voulant rien entendre, CEV, par l'intermédiaire de M. VIVIEN, entend suspendre le paiement du crédit et des intérêts.

#### ■TRAVAIL A EFFECTUER

- a) *Indiquez si les conditions de formation des contrats de vente de la camionnette et de prêt bancaire sont bien remplies. Précisez les obligations qui incombent à chacune des parties.*
- b) *La Sarl CEV peut-elle suspendre le remboursement du crédit et le paiement des intérêts ? Justifiez votre réponse*
- c) *Décrivez les conditions nécessaires pour que la Sarl CEV ait la personnalité juridique.*

## ECONOMIE GENERALE

### → QUESTION 3 - (6 points)

a) 3 points

b) 3 points

#### ■SITUATION

Prenez connaissance du dossier de l'entreprise CEV et répondez aux questions ci-après.

#### ■TRAVAIL A EFFECTUER

- a) *Recensez les opérations qui constituent de la création monétaire.*
- b) *La banque a accordé un crédit d'investissement de 12 000 € à CEV pour acheter une camionnette. Indiquez à partir de quelle(s) ressource(s) bancaire(s) cette opération a-t-elle été réalisée ?*

CAP BANQUE	Code : 50 31307	Session JUIN 2003	SUJET
EP2 : Initiation économique, juridique et comptable	Durée : 1 h30	Coefficient : 4	Page 5/5